



Factsheet sur le programme de développement rural 2014-2020 de Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

La Commission européenne a formellement adopté le Programme de développement rural (PDR) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 13 août 2015. La dernière modification du PDR a été adoptée le 22 février 2019. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 818 millions € de fonds publics disponible pour la période 2014-2020 dont environ 540 millions € du budget de l'UE (soit 4,5% de l'enveloppe octroyée à la France) et 278 millions EUR de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de la PAC de 100 millions € provenant du budget UE.

Le PDR Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est centré sur deux objectifs stratégiques : soutenir l'agriculture et la sylviculture régionales en tant que des secteurs stratégiques d'aménagement durable du territoire face aux menaces de déprise agricole et de pression foncière, et améliorer la compétitivité des entreprises agricoles sylvicoles et agroalimentaires.

Avec **63% de la surface agricole soumise à des contraintes naturelles le programme soutiendra le maintien de l'activité agricole dans ces zones**; le programme envisage aussi le **développement de pratiques agricoles préservant les écosystèmes et la biodiversité** ainsi qu'**accompagner le développement des surfaces en agriculture biologique (27 000 hectares)** avec l'objectif d'atteindre 30% de la surface agricole en **2020** sous ces deux types de gestion. Le programme soutiendra des **projets de modernisation et développement pour environ 2 000 exploitations et 1 350 projets d'installation de jeunes agriculteurs** en vue de garantir le renouvellement générationnel. Des **nombreuses actions de formation et de coopération (près de 100 projets)** sont aussi envisagées. Environ **40% de la population rurale bénéficiera de stratégies de développement local**.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [nouveau règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen

Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (doté de 12,1 milliards d'€) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales de PACA sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 8^{ème} plus grande région de France pour sa superficie – 31 400 km². Avec 4,9 millions d'habitants la région est une des plus densément peuplées (158 habitants au km² contre 102,5 habitants/km² en France métropolitaine). La population est fortement concentrée sur le territoire : 76 % des habitants occupent 10 % de sa superficie, principalement sur la bande littorale. Les zones rurales et intermédiaires couvrent 70% du territoire et correspondent seulement à 38% de la population.

L'économie régionale repose essentiellement sur le secteur tertiaire (82% de la valeur ajoutée brute). Le secteur primaire pèse à peine 1,4% de la valeur ajoutée.

La surface agricole utile (SAU) d'environ 815 000 hectares couvre 26% du territoire, dont environ 60% de prairies permanentes. La forêt occupe 52% de la superficie régionale. La région détient 113 sites Natura 2000 qui couvrent 31% de la superficie de la région, dont 27% de la SAU et 26% de la surface forestière; ceci met en évidence le rôle essentiel des espaces agricoles cultivés et pâturés, et des forêts dans la préservation de la biodiversité.

L'activité agricole représente 2,2% de l'emploi auxquels il faut ajouter les emplois générés par le secteur agroalimentaire (1,3% du total). Le revenu agricole moyen est relativement faible. Les filières fruitières et maraîchères se trouvent dans des situations économiques délicates suite aux crises répétées de ces dernières années.

L'agriculture de PACA est très contrainte par les zones périurbaines et la montagne; de ce fait, plus de la moitié des exploitations agricoles sont situées dans des pôles urbains ou à proximité de ceux-ci. C'est également dans ces espaces sous influence urbaine où l'agriculture est principalement vouée au maraîchage, à l'horticulture et à la viticulture.

A côté de ces zones à forte pression foncière, la région se caractérise également par une part très importante de SAU en zones à contraintes naturelles (63,5%), essentiellement en zone de montagne. Une déprise agricole aurait des effets négatifs sur l'environnement et l'emploi en zone rurale d'où la nécessité de maintenir l'élevage, en particulier dans les zones de montagne, en lien avec le maintien de la trame agro pastorale.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 54 ans et le taux de formation n'est que de 34%, soit plus de 10 points de moins par rapport à la moyenne nationale, y compris chez les chefs d'exploitation de moins de 35 ans. Comme pour la plupart des régions françaises, la population agricole est vieillissante et des difficultés de transmission des exploitations existent.

La ressource forestière régionale est importante cependant elle est sous valorisée ; pour cette raison, le PDR a pour objectif promouvoir la compétitivité de la filière bois et la gestion durable des forêts.

Environ 38% de la population réside dans les zones rurales et à prédominance rurale; ce milieu rural est déficitaire en matière de services à la population (santé, culture, loisirs), ainsi que des services connexes : accueil enfance et petite enfance, aide à l'emploi, mobilité; les services, lorsqu'ils existent, sont concentrés dans les villes et villages. Un enjeu également important pour la région est de garantir un minimum de services à la population sur des territoires les plus reculés.

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 4 – restauration, préservation et renforcement des écosystèmes**, vient ensuite la **priorité 2 - améliorer la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles**.

Les objectifs et cibles des priorités sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, le PDR fixe comme objectif de former un nombre de 2 000 participants des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole. Par ailleurs pour favoriser la diffusion de connaissances et de pratiques innovantes, le PDR soutiendra une centaine de projets de coopération dont 25 groupes opérationnels dans le cadre du partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ».

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles et gestion durable des forêts

Dans le cadre de cette priorité, le programme contribuera à moderniser les exploitations agricoles afin d'améliorer leur compétitivité, et au développement des petites exploitations. Le programme compte soutenir environ 2 000 exploitations agricoles (9% de l'ensemble) pour des projets de modernisation. De même, au vu de la difficulté de l'installation en agriculture, le programme soutiendra 1 350 exploitations de jeunes agriculteurs sur l'ensemble de la période.

En ce qui concerne le secteur forestier, le programme contribuera à l'amélioration des dessertes forestières dont la faiblesse du réseau actuel limite la mobilisation de bois, au renouvellement des équipements des exploitations forestières pour accroître leur productivité, et à la reconstitution de peuplements sinistrés.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Un des enjeux dans la région est la structuration des filières et la meilleure valorisation des productions agricoles en aval s'appuyant sur le maintien et développement du maillage régional des industries agroalimentaires. Il s'agira de soutenir les investissements dans la transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles, notamment les projets innovants en matière de commercialisation en circuits

courts afin de favoriser l'approvisionnement alimentaire de proximité. Le programme accordera aussi du soutien aux investissements dans les industries agroalimentaires d'implantation rurale pour favoriser la transformation locale mais aussi améliorer leur l'empreinte environnementale. A ces fins, le programme mobilisera près de 50 million € d'investissements.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la forêt

La protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, face aux menaces de déprise en zones de montagne, d'un côté, et à la pression foncière, de l'autre côté, est un objectif primordial du programme.

Le soutien aux activités agricoles des zones à contraintes naturelles, concernant 63% de la surface agricole régionale, vise à la préservation de l'environnement en confortant les exploitations de ces zones confrontées à d'importantes difficultés socio-économiques.

Dans les systèmes agricoles, la préservation des ressources naturelles repose sur le maintien et le renforcement de pratiques et des systèmes de culture favorables à la biodiversité, au maintien des sols et au bon état de l'eau. Environ 33% de la surface agricole sera couverte par des contrats agri-environnement-climat et 10% de la surface forestière sera soutenue par des investissements contre les incendies.

Le soutien à la conversion (27 000 ha) et le maintien de l'agriculture biologique (3 000 ha) avec l'objectif d'atteindre 30% de la surface agricole en 2020, contribue aussi à cet objectif.

Le programme soutiendra la protection des sites Natura 2000 à travers des actions identifiées dans le cadre d'actions prioritaires Natura 2000 pour la France (20 projets d'études et de gestion des sites). Environ 10 millions € d'investissements seront consacrés aux actions de prévention pour la protection de la forêt.

L'efficacité des ressources et le climat

Le PDR intervient en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource eau à travers des investissements dans des infrastructures d'irrigation plus performantes. Il est prévu que 4 000 ha (4,1 % des surfaces irriguées) bénéficient d'un système d'irrigation plus efficace.

Le PDR soutiendra également l'amélioration de la performance énergétique et le développement de l'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles. Le montant des investissements dans la production d'énergie renouvelable s'élèvera à 2 millions €. Finalement, la reconstitution des peuplements forestiers (10% des surfaces forestières) contribuera à soutenir le rôle de séquestration du carbone des forêts.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera dans les territoires ruraux à améliorer l'accès aux services pour la population tels que santé, services à la personne, sport, culture, loisir, aide sociale. Le programme vise aussi la diversification de l'économie rurale vers des activités non agricoles, notamment le tourisme; le soutien des entreprises du secteur afin

d'améliorer l'offre et la rendre plus compétitive et des projets de coopération qui viendront appuyer le développement d'entreprises sont les axes principaux d'action.

Près de 15 millions € de dépenses publiques seront investies avec l'objectif d'atteindre 5% de la population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés et de diversifier le tissu économique rural.

Le PDR de la région PACA mise aussi sur les projets de coopération LEADER comme outil de développement local. L'objectif est de soutenir 13 stratégies d'action locale dont pourra bénéficier environ 43 % de la population et visant à générer 270 emplois.

Les mesures les plus importantes du programme sont les suivantes (entre parenthèses la proportion de la dotation financière totale du programme) :

- Mesure 13 (zones soumises à des contraintes naturelles) : 361 058 963 € (44%)
- Mesure 10 (agro environnement-climat) : 111 597 005 € (14%)
- Mesure 4 (investissements) : 109 200 723 € (13%)
- Mesure 7 (services de base) : 98 625 083€ (12%)

Annexe 1 : Distribution indicative des ressources du PDR Provence-Alpes-Côte d'Azur et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation			
<u>1A</u> : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances ► <u>2,04%</u> des ressources du PDR allouées aux mesures 1, 2 et 16	01. Connaissances 16. Coopération		
1B : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation ► <u>96 projets</u> de coopération	16. Coopération		
<u>1C</u> : formation ► <u>626</u> participants formés	01. Connaissances		
Priorité 2 : viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		78 584 819	9,61%
<u>2A</u> : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles ► <u>8,91%</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement	01. Connaissances	446 508,75	0,05%
	04. Investissements	37 881 843	4,63%
	16. Coopération	4 293 765	0,53%
<u>2B</u> : installation jeunes agriculteurs ► <u>6,02%</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs, bénéficiant de soutien à l'installation	04. Investissements	8 000 000	0,98%
	06. Développement exploitations et entreprises	21 250 000	2,60%
<u>2C</u> : promouvoir la compétitivité de la filière bois et la gestion durable des forêts ► <u>3 588 703 €</u> investissements totaux pour des projets de desserte forestière	04. Investissements	3 120 019	0,38%
	08. Forêt	3 592 683	0,44%
Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		27 441 014	3,36%
<u>3A</u> : valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation ► <u>0,45%</u> exploitations soutenues pour l'adhésion à des systèmes de qualité des produits agricoles ► <u>6,95%</u> industries agroalimentaires soutenues pour la transformation et commercialisation des produits agricoles	04. Investissements	24 235 981	2,96%
	16. Coopération	3 205 033	0,39%

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		608 078 034	74,35%
<p>4A : Biodiversité</p> <p>▶ <u>13 millions €</u> d'investissements totaux pour des actions de prévention pour la protection de la forêt</p> <p>▶ <u>33,12%</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion soutenant la biodiversité</p> <p>▶ <u>10%</u> des surfaces forestière bénéficient de soutien protection contre incendies</p> <p>4B : gestion des sols</p> <p>▶ <u>7,68%</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant la qualité de l'eau</p> <p>4C : gestion et érosion des sols</p> <p>▶ <u>35%</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion la gestion des sols</p>	01. Connaissances	1 119 698	0,14%
	04. Investissements	3 729 262	0,46%
	07. Services de base	90 950 991	11,12%
	08. Forêt	10 595 919	1,30%
	10. Agro-environnement-climat	111 597 005	13,65%
	11. Agriculture biologique	29 026 196	3,55%
	13. Zones à contraintes naturelles	361 058 963	44,15%
Priorité 5 : promouvoir l'efficacité des ressources...		33 602 160	4,11%
<p>5A : efficacité dans l'utilisation de l'eau en agriculture</p> <p>▶ <u>4,09%</u> de surfaces irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace</p>	04. Investissements	31 354 929	3,98%
	16. Coopération	1 188 758	0,15%
<p>5B : efficacité énergétique</p> <p>▶ <u>2 196 719 €</u> d'investissements totaux dans l'efficacité énergétique</p>	04. Investissements	878 688	0,11%
<p>5E : séquestration de carbone</p> <p>▶ <u>9,69 %</u> de surfaces forestières contribuant à la séquestration de carbone</p>	08. Forêt	179 785	0,02%
Priorité 6 : développement économique, inclusion sociale		62 907 208	7,69%
<p>6A : création d'emplois</p> <p>▶ <u>20 emplois</u> créés</p>	06. Développement exploitations et entreprises	947 194	0,12%
<p>6B : Développement local</p> <p>▶ <u>42,98%</u> population rurale bénéficiant de stratégies de développement local</p> <p>▶ <u>5,37%</u> population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés</p> <p>▶ <u>270 emplois</u> créés sous LEADER</p>	07. Services de base	7 674 092	0,94%
	16. Coopération	6 464 014	0,79%
	19. LEADER	47 821 909	5,85%
Assistance technique		7 206 028	0,88%
Dépense publique totale		817 819 263	100%